



Parc d'aventures Pyrénées-Hô
31440 CIERP-GAUD
Tel : 05 61 94 08 36
Fax : 05 61 94 07 91
Email : infos@pyrenees-ho.com

FICHE DE RESERVATION 2018 GROUPE À PARTIR DE 12 PERS. PAYANTES

Code identification:

Libellé et adresse précise de facturation :	Date de la sortie :
--	----------------------------

Heure d'arrivée au parc :	Heure de départ :
----------------------------------	--------------------------

Tel :	Fax :	Email :
--------------	--------------	----------------

FORMULES / ACTIVITÉS

Formules/Âges	Tarifs	Nb de participants	Total
Formule Accr'hô			
= jeux au sol + parcours en hauteur			
Sous réserve d'un paiement unique			
12 ans et adultes			
Tyrolienne géante (à partir de 12 ans)	Option facultative	19 €	
2 sauts "free jump" (à partir de 6 ans)	Option facultative	5 €	
Xtrems'Hô (à partir de 40kg)	Option facultative	5 €	
6 / 11 ans			
2 sauts "free jump" (à partir de 6 ans)	Option facultative	15 €	
Xtrems'Hô (à partir de 40kg)	Option facultative	5 €	
3 / 5 ans			
Accompagnant gratuit : 1 pour 5 pour les 3/5 ans et 1 pour 10 pour les 6/17 ans			
Accompagnant payant : accompagnant des enfants sur parcours 12 ans et +		19 €	
Accompagnant payant : accompagnant des enfants sur parcours 6/11 ans		15 €	
Accompagnant payant : restant au sol		6 €	

Formule Solé'hô

= jeux au sol

Pour tous les âges			
Tyrolienne géante (à partir de 12 ans)	Option facultative	6 €	
2 sauts "free jump" (à partir de 6 ans)	Option facultative	5 €	
Xtrems'Hô (à partir de 40kg)	Option facultative	5 €	
		TOTAL =	

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Réservation : Elle devient ferme lorsque l'acompte de 30 % sur le total de l'activité est arrivé à Pyrénées Hô

Annulation du fait des participants : Plus de 15 jours avant la date de l'activité : remboursement intégral.
Moins de 15 jours avant la date de l'activité ou en cas de non présentation des participants, l'acompte n'est pas remboursé.

Annulation du fait de Pyrénées Hô : Remboursement intégral de l'acompte.

Modification du programme ou de date : Si pour des raisons particulières et imprévisibles le programme prévu ne peut être réalisé, un programme de remplacement sera étudié et décidé en accord avec le responsable du groupe.

Prenez connaissance du règlement intérieur sur le site Internet de Pyrénées-Hô : www.pyrenees-ho.com

Acompte de 30 % de la totalité de réservation, soit	
Date:	
Signature:	

Prévoir une tenue adaptée aux sports de pleine nature

FONCTIONNEMENT DES GROUPES : EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE PYRÉNÉES-HÔ

L'ACCES AU PARC IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 4 : Fonctionnement des groupes de mineurs

La prestation fournie comprend :

L'accueil du groupe par un opérateur PAH (parcours acrobatique en hauteur) et l'organisation des activités.

La pratique des PAH, minimum 2 heures, parcours test compris, le matin ou l'après-midi, selon l'organisation de l'opérateur référent des groupes. (Pour les plus de 12 ans, les parcours démarrent souvent le matin et reprennent l'après midi). L'équipement avec EPI fourni, le briefing et la surveillance des PAH.

Le prêt du matériel (vélos, karting...), des fiches ou supports des jeux au sol, pour une pratique de façon autonome, mais coordonnée par un moniteur, en alternance avec les PAH.

La mise à disposition d'un local de rangement, ainsi que des espaces couverts ou en plein air, pour pique-niquer, ainsi qu'un barbecue.

L'équipe de PYRÉNÉES HÔ n'assure pas la surveillance des activités au sol.

Comportement du groupe dans l'enceinte du parc :

Le responsable du groupe se présente à l'accueil et informe le personnel de son effectif. Tous les accompagnants du groupe sont identifiés par un bracelet.

Les affaires de pique-nique et les sacs sont rangés dans un chalet, non surveillé, prévu à cet effet. Prévoir de regrouper les objets de valeur dans un sac gardé par un accompagnant ou déposé dans un casier fermé à clé à l'espace buvette. La direction décline toute responsabilité en cas de vol.

Le groupe se rend à «El cabano» pour démarrer les activités. En fonction de l'effectif, des sous groupes sont constitués. L'opérateur PAH (parcours acrobatiques en hauteur) référent du parc, organise la rotation des groupes sur les différentes activités au sol ou en hauteur. Il ne faut jamais démarrer une activité sans le consulter.

Les enfants restent impérativement en groupe, avec et sous la responsabilité de leurs accompagnants.

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne :

Ne respectant pas les consignes,

Ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres,

Ayant un comportement irrespectueux des personnes, des installations ou de l'environnement.

La direction se réserve le droit de prendre ou de faire appliquer toute décision qui lui semblerait justifiée.

LA SOCIÉTÉ PYRÉNÉES HÔ N'ASSURE AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ OU DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du parc et du parking.

La Direction